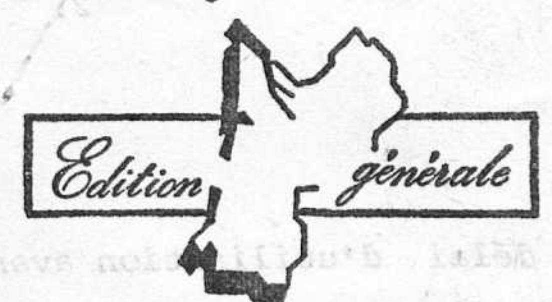
AVERTISSEMENTS AGRICOLES



Ministère de l'Agriculture
Service de la Protection des Végétaux
Chemin d'Artigues - 33150 CENON

Aquitaine
Dordogne-Gironde-Landes-Lot&Garonne-Pyrénées Atlantiques

SPV

ABONNEMENT ANNUEL: 100 F,00

(56) 86.22.75

Imprimerie de la Station de BORDEAUX
Directeur-Gérant : A. GRAVAUD

Publication périodique
Inscription à la CPPAP n 524 AD
ISSN n 313244253.00016

Régisseur d'Avances et de recettes
Direction départementale de l'Agriculture
CCP BORDEAUX 6702.46 X

Bulletin technique n° 28 - LUNDI 8 Août 1983

VITICULTURE

/ MILDIOU /

Comme nous l'avions signalé dans nos deux derniers bulletins, les périodes orageuses de la deuxième quinzaine de juillet ont assuré des repiquages du mildiou, parfois importants et des attaques de ROT BRUN sur grappes ont pu être observées sur des parcelles insuffisamment protégées, dans des secteurs où les précipitations ont été importantes.

A l'approche de la véraison qui marquera la fin de la sensibilité des grappes, un traitement généralisé du vignoble est recommandé. On utilisera de préférence une spécialité contenant du cuivre. Veillez à bien toucher les grappes.

/ BLACK-ROT /

A l'inverse du mildiou, cette maladie reste dangereuse après la véraison et une protection sérieuse doit être maintenue, notamment dans les parcelles atteintes.

/ OIDIUM /

La véraison arrêtera son évolution. Cependant il est encore conseillé d'effectuer un traitement.

/ POURRITURE GRISE /

Le temps sec de ces derniers jours a permis de limiter fortement l'évolution de cette maladie, notamment dans des vignes touchées par la grêle.

Cependant un certain départ de cette maladie peut être observé localement sur des cépages très sensibles (sauvignon, muscadelle). Dans ces cas précis, si aucune intervention avec une spécialité à base d'imides cycliques n'a encore été réalisée, effectuer un traitement spécifique sans délai, avant la véraison.

Dans les autres cas, il est préférable d'attendre le début de la véraison pour effectuer ce traitement spécifique habituellement conseillé à ce stade.

La pulvérisation sera effectuée de chaque côté du rang et sera dirigée sur les grappes.

.../...

P 544

ARBORICULTURE

Rappel important

Pour tout traitement en verger, tenir compte du délai d'utilisation avant récolte.

/ Carpocapse des pommes et des poires /

Le vol se poursuit activement. Renouveler la protection en fin de semaine (12-13 Août).

/ Mineuse cerclée /

On observe encore des pontes non écloses. Il est donc recommandé pour les vergers dont la production est destinée à l'exportation, de compléter la protection à l'aide de méthomyl (Lannate) ou méthidathion (Ultracide).

/ Araignées rouges /

Les toutes premières pontes d'oeufs d'hiver ont été observées dans les parcelles relativement infestées, il est conseillé d'effectuer un traitement dès à présent, avant que ne débutent les pontes d'oeufs d'hiver.

/ Cochenille du murier sur pêcher /

Appliquer un traitement contre les jeunes larves de seconde génération actuellement en cours d'éclosion. Se reporter au bulletin n° 18 du 24 mai 1983.

/ Maladies de conservation des pommes et des poires/

On peut effectuer 2 ou 3 traitements de précueillette à 15-20 jours d'intervalle sur les fruits de conservation difficile. Contre les gloeosporioses, utiliser un benzimidazole (B.M.C.) que l'on peut associer à un dithiocarbamate ou au folpel.

Contre les mildious (Phytophtora), soigner la partie basse des arbres des vergers sensibles en utilisant l'une des matières actives suivantes : captafol, captane, folpel, mancozèbe, tolyfluanide ou une association folpel + B.M.C.

FEU BACTERIEN

La progression de cette maladie est importante et LES RISQUES SONT CONSIDERABLES.

Une nouvelle floraison a débuté dans certaines variétés de poiriers. Il convient de procéder à l'élimination systématique des fleurs avant leur ouverture, notamment sur Passe-crassane.

Il est important de signaler tout symptôme douteux au Service de la protection des Végétaux*

.../...

PLANTES ORNEMENTALES ET TOUTES CULTURES

/ ECAILLE FILEUSE /

Le second vol a été favorisé par des conditions climatiques exceptionnelles et le taux de 50 % d'émergence a été atteint le 2 août.

Les premières chenilles doivent apparaître entre le 10 et le 15 août.

En conséquence, prévoir pour la mi-août les traitements contres les jeunes chenilles (stade sensible) à l'aide des produits homologués, à base de Bacillus thuringiensis (lutte biologique) à raison de 150 g MA/hl (Bactospéine, Dipel, Thuricide) ou de diflubenzuron (Dimilin) à 60 g MA/hl. Veillez à bien mouiller l'ensemble du feuillage.

Ces produits sont non toxiques pour l'homme et les animaux et préservent la faune utile.

GRANDES CULTURES

/ MAÏS /

Noctuelles défoliatrices

Les populations de chenilles de CIRPHIS (C. unipuncta) restent faibles. Cependant, la période de risque approchant, nous rappelons les termes de notre bulletin n° 26 du 20 juillet dernier et conseillons la surveillance des zones enherbées : bordures de champs, de fossés, de chemins, maïs-semences, ainsi que celle des maïs irrigués.

On surveillera également les soies des épis dans les mêmes parcelles. C'est en effet sur ces organes que peuvent spectaculairement se porter les attaques d'une autre chenille, celle de Autographa gamma. Cette chenille est verte et se déplace en arpenteuse.

AVIS A NOS ABONNES

Suite au départ de Monsieur Alain DOUSSAU, appelé à d'autres fonctions à l'Administration Centrale du Service de la Protection des Végétaux, le poste d'adjoint au chef de Circonscription est occupé par Monsieur Bruno DE LA ROCQUE.